



STAGE SYNDICAL OUVERT A TOUS
Collègues de Langues Vivantes et de toutes les disciplines,
syndiqués et non syndiqués.

THEME : ENSEIGNEMENT ET EVALUATIONS EN LANGUES VIVANTES EN COLLEGE ET LYCEE : enjeux et problèmes. Nous sommes tous concernés.

Quels sont les enjeux pédagogiques du plan Langues Vivantes ?
Quels bouleversements pour le métier d'enseignant ?
Quelles réponses syndicales aux directives ministérielles ?

Date : Mardi 17 février (9h30- 17h)

Organisateurs : C. Blet, E.Kraemer, P. Maisonnave, P. Méalet, A. Pacheco. Déléguées départementales.

Animateur : Anita PACHECO, responsable académique du secteur Langues Vivantes

Lieu : Local SNES-FSU 45, 10 rue Molière, Orléans.

UNE QUESTION BRÛLANTE. Nous sommes tous concernés.

La pédagogie actionnelle ; le CECRL ; le plan de rénovation avec les niveaux de compétence, les groupes de compétence, les certifications, les programmes, le rôle de l'assistant ; les LV au Brevet, au Bac STG ; la réforme du lycée et les langues ; la diversification ; les concours de recrutement...

Sans doute vous êtes-vous demandé quelles conséquences concrètes ce plan, cette réforme, ces nouvelles notions auraient sur votre pratique d'enseignant et sur le devenir des élèves.

PROGRAMME DU STAGE:

La section départementale du SNES vous propose d'approfondir la réflexion sur ce sujet, en vous apportant des éléments d'information, d'analyse et des premiers témoignages instructifs de nos collègues .

Nous souhaitons aussi échanger avec le plus grand nombre d'enseignants, tant il est vrai que la réflexion syndicale se construit avec l'ensemble des collègues. Les réformes actuelles ne sont pas à la hauteur des enjeux pour les élèves qui vont vivre dans un monde de plus en plus complexe et devront être armés professionnellement et culturellement

Les propositions des stagiaires et du SNES en matière d'actions pour imposer une autre logique.

QUI PEUT S'INSCRIRE ? Tout fonctionnaire a droit au congé pour formation syndicale avec traitement dans la limite de 12 jours ouvrables par an. Une absence de réponse de l'administration dans les 15 jours vaut acceptation.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Déposer au secrétariat de son établissement le modèle standard de demande de congé pour formation syndicale ci-dessous ou renseigner la liasse disponible au secrétariat de votre établissement.

Nom Prénom
 Grade Fonction à M le Recteur de l'académie d'Orléans Tours
 Établissement s/c M (Nom et fonction du chef d'établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.0984 portant statut général des fonctionnaires, de la loi n°72-997 du 13.11.1982 relatives aux agents non titulaires de l'État, (indiquer uniquement les références correspondant à votre situation), et du décret 84-474 du 15.06.1984, définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le (date du stage) pour participer à un stage de formation syndicale.
 Ce stage se déroulera à ORLEANS(45).

Il est organisé par la section départementale du SNES sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au JO du 06.01.00)

Àle Signature

2. S'inscrire auprès du SNES Loiret : SNES-FSU, Orléans, 10 rue Molière ou par mail :snas45@orleans.snes.edu

NOM :Prénom :
 Discipline : Etablissement :
 Mail :

Participera au stage « ENSEIGNEMENT ET EVALUATIONS EN LV : enjeux et problèmes. »

Participera au repas commun : oui non (rayer la mention inutile).

ATTENTION.

Date limite de dépôt des
 demandes d'autorisation d'absence
 un mois avant la date du stage
 (17 février) c'est-à-dire

le vendredi 16 janvier.

La section départementale remboursera les frais de déplacement et de restauration des collègues syndiqués du Loiret.

Une attestation de présence vous sera remise pendant le stage.

Une convocation n'est pas nécessaire pour obtenir une autorisation d'absence.

